

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL,

Rue Saint Jean n. 39.

MOUVEMENT DU PAYS

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 piastres par mois.

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et le lendemain de fêtes exceptés. On s'inscrit au bureau du PATRIOTE, ou on reçoit les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et papiers doivent être adressés FRANCO.

ALMANACH FRANÇAIS.

- Jeu. 6 — Prise de Badajoz, par le maréchal Soult, contre les Espagnols (1812).
- „ Combat et prise d'Andaye, par le général Frequeville, contre les Espagnols (1794).
- „ Prise du camp de Fougasse, par le général Bizounet, contre les Prémontais (1794).
- „ Combat de Djurdjeh, par le général Morand, contre les Mameloucks (1799).
- „ Combats de Butzen et de Miltsch, par le général Joubert, contre les Autrichiens, (1797).

FRANCE.

Paris, 7 juillet.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

REUNION DANS LES BUREAUX.

(Suite)

PREMIER BUREAU. — Le bureau s'est occupé d'abord de l'élection de M. Behaghel, élu à Hazebrouck. Trois protestations existaient sur cette élection. Après un débat auquel ont pris part deux membres du bureau, le bureau se décide presque à l'unanimité en faveur de l'admission.

M. le président donne ensuite lecture des deux premiers paragraphes de l'adresse, qui passent sans observation.

M. Durand de Romorantin fait seulement observer que la prospérité matérielle, que l'accroissement du revenu public sont un fait heureux dont il se rejouit, mais dont le ministère aurait tort de s'attribuer le mérite.

Il se plaint que les lois ne soient pas religieusement observées, qu'ainsi la garde nationale ne soit pas réorganisée dans les grandes villes où on l'a licenciée le plus souvent parce que la nomination de certains chefs ne convenait pas; que l'institution du jury soit vicieuse. Il cite, à ce sujet, les observations et vœux récemment consacrés dans les procès-verbaux du conseil-général de la Seine.

M. Dejean répond que, sans vouloir suivre le préopinant dans toutes ses plaintes, il doit seulement faire remarquer au bureau que rien n'oblige à armer partout la garde nationale; que l'administration n'a à sa disposition qu'un certain nombre d'armes, et qu'elle n'a sûrement rien négligé pour maintenir intacte cette belle institution.

M. Lambert soulève la question du droit de visite. Il craint que cette question ne trouble nos relations amicales avec l'Angleterre, et il est d'avis qu'il y a lieu de demander des explications au ministère sur la liquidation des indemnités que nous doit cette puissance.

M. Mermillod, pour certains faits qu'il signale, déclare qu'il croit être bien informé en annonçant qu'on veut nous opposer des compensations.

M. Vivier demande que le commissaire qui sera nommé fasse exprimer dans l'adresse une espèce de blâme contre l'administration qui laisse de si importantes négociations entre les mains d'un ministre incapable de négocier, après avoir été forcé de voir biffer lui-même sa signature sur un traité reproché par la chambre.

Il désire d'ailleurs qu'on ne lie pas trop le gouvernement pour la suite des négociations qu'il a à faire pour la résiliation des traités de 1831 et 1833.

M. Desmoussaux de Clergé défend la situation du ministre des affaires étrangères, en rappelant qu'en 1800, le président des Etats-Unis s'est trouvé dans une situation analogue vis-à-vis de l'Angleterre.

M. Durand de Romorantin réplique qu'en se reportant aux faits, on verra que les circonstances n'étaient nullement les mêmes, et il conclut en demandant, lui qui n'appartient à aucune administration, que la chambre exprime nettement sa volonté de voir les traités de 1831 et 1833 annulés.

Un long débat s'élève ensuite sur le paragraphe relatif aux affaires d'Orient, dans lequel sont entendus M. David, Delesvert, de Corcelles, Dejean et Vivier, qui demande surtout que le ministère ne s'enorgueillisse pas du repos de l'Orient, et tout le bureau tombe d'accord qu'il y a des vœux à exprimer pour que la religion vienne en aide de plus en plus, sous les auspices de la France, aux populations chrétiennes de la Syrie.

M. de Tracy entre dans des détails fort intéressants sur la situation toute particulière de l'Espagne à notre égard, et exprime le désir, ainsi que M. Durand, que notre diplomatie y reprenne plus de prépondérance.

Le paragraphe relatif aux négociations commerciales fixe particulièrement l'attention du bureau.

M. Schneider (d'Autun) exprime le regret que l'adresse ne soit pas plus explicite à ce sujet. Il demande que le commissaire se fasse bien rendre compte de l'état de ces négociations et de leur but. Tout en rendant entière justice au ministre de l'agriculture et du commerce, qui a toujours parfaitement défendu le travail national; il indique qu'il ne saurait avoir la même confiance dans le ministre des affaires étrangères, s'il doit avoir une grande part dans ces transactions, car jusqu'ici il n'a pas eu la main heureuse.

Aux Etats-Unis, les produits français sont presque repoussés par les taxes excessives qui viennent d'être si subitement imposées par le gouvernement américain; agit-il d'améliorer notre situation de ce côté? S'agit-il d'unifier douanière ou de traité de commerce avec la Belgique? Nous avons fait avec elle un traité récent; nous lui avons accordé de grands avantages pour en obtenir quelques améliorations pour nos vins et soieries, et le lendemain elle a accordé des faveurs analogues gratuitement à l'Allemagne et à l'Espagne.

S'agit-il de ce dernier pays, d'où l'influence anglaise cherche à nous exclure? Ne serait-ce pas le cas de faire ce que fait l'Angleterre elle-même, et de reconquérir par l'empire des transactions commerciales ce que notre diplomatie est inhabile à obtenir.

M. Schneider ajoute qu'on parle de traités de commerce avec l'Angleterre, mais qu'il a à ce sujet les plus grandes défiances, et il insiste pour que le commissaire qui sera nommé examine si nous n'aurons pas plus à perdre qu'à gagner avec cette puissance.

Il signale enfin les réclamations récentes faites par le commerce de Paris contre les dernières mesures prises par le Zollverein, et exprime le regret que nous n'ayons pas négocié avec cette grande réunion allemande qui nous aurait donné plus de 24 millions de consommateurs, plutôt qu'avec la Belgique qui en a tout au plus quatre millions. Sans entrer dans l'examen de ce projet d'union belge, qu'il considère comme aussi dangereuse commercialement qu'impossible pratiquement, il se résume en demandant qu'au lieu des expressions trop vagues du discours de la couronne, l'adresse précise, comme l'an dernier, l'esprit des négociations qui devront maintenir la protection accordée au travail national, il croit ces explications et cette réserve d'autant plus nécessaires, qu'en raison de la loi sur les sucres présentée hier, loi sur laquelle son intention n'est nullement de s'expliquer aujourd'hui, les intérêts de nos industries intérieures ont besoin d'être rassurés et encouragés comme ceux des colonies et du commerce maritime, également respectables.

M. F. de Lasteyrie dit qu'aujourd'hui qu'il s'agit d'une nature de traité toute nouvelle d'unions douanières de peuples à peuples, pour remplacer les anciens

traités de commerce, il faut soigneusement rechercher les meilleures alliances; que celle avec le Zollverein n'étant plus possible, l'union avec la Belgique lui paraît être la plus facile et la plus profitable. Il l'appuie par des considérations puisées dans l'intérêt des deux pays. Suivant lui, quelques industries pourraient peut-être être lésées, plus spécialement celle des fers. Il reconnaît tous les liens intimes qui unissent cette industrie à la propriété foncière et à l'agriculture. Il reconnaît qu'il est d'ailleurs indispensable d'avoir chez nous la fabrication du fer qui doit nous servir en temps de guerre comme en temps de paix, mais il croit que l'union douanière n'affecterait que les arrondissements voisins de nos frontières, que d'ailleurs les propriétaires ou sociétés qui exploitent les forges jouissant d'une grande fortune, pourraient aisément supporter le choc.

M. le duc Marmier fait diverses citations pour démontrer que M. de Lasteyrie est dans l'erreur, que l'union affecterait toutes les usines de France, que la crainte seule de l'union belge, a porté un grand trouble dans l'industrie métallurgique de son département, où il existe plus de cinquante usines, et que le grand malaise dont elles sont affectées a réagi de la manière la plus fâcheuse sur toute une importante localité.

M. Roux et M. Mermillod présentent quelques considérations dans l'intérêt des ports de mer; ce dernier précise les rayons où il serait le plus convenable de porter nos négociations: les Etats-Unis, le Brésil, les mers du Sud doivent appeler particulièrement l'attention des commissaires.

M. Schneider dit que pour son compte il serait heureux de voir nos relations s'étendre de ce côté, que nous y trouverions un plus grand débouché pour nos vins et produits fabriqués, sans que nos ports de l'Océan aient à craindre la rude concurrence qu'Amers leur ferait bientôt avec les réseaux de chemins de fer belges, si l'union était réalisable.

M. Lescigneur est encore entendu en faveur de l'agriculture. Puis, M. Debelleye resume la discussion sur cette question, en indiquant que le commissaire devra, en se faisant rendre compte des intentions du gouvernement, chercher à ménager les divers intérêts engagés, comme on l'a fait, dans l'adresse précédente.

M. Durand et M. Lambert font remarquer, en terminant, que le discours de la couronne est resté dans des termes trop généraux sur les divers projets de loi annoncés sans aucune désignation, ce qui fait craindre qu'il en manque beaucoup.

M. Debelleye a été nommé commissaire par 21 voix sur 39. M. Durand de Romorantin a obtenu 8 voix, M. de Tracy 5 et M. Vivier 2.

DEUXIEME BUREAU. — M. Ganneron. — Je profiterai de la présence de MM. le ministre de l'intérieur et de la justice pour leur adresser quelques questions. Je leur demanderai d'abord si les négociations entamées avec la Belgique sont terminées ou seulement suspendues, ou entièrement abandonnées. Je leur demanderai ensuite quelle ligne de conduite ils se proposent de tenir relativement au droit de visite. Je sais que le traité de 1841 n'a point été ratifié, mais les traités de 1831 et de 1833 subsistent toujours. Ont-ils l'intention de ces confirmer à ces traités sans y apporter aucune modification? Je leur demanderait enfin dans quelle situation la France se trouve placée vis-à-vis de l'Espagne.

(La suite au prochain numéro.)

MONTEVIDEO.

A nos compatriotes.

Le mouvement est commencé avec ensemble, avec dignité, avec calme. L'apathie des

nos représentants vient d'être condamné par l'attitude énergique et les démonstrations spontanées de la population Française. En présence d'un blocus qu'on rougit d'accepter ostensiblement, et qu'on tolérerait par faiblesse; quand notre commerce expire et s'éteint; quand tous les ouvriers laborieux ont faim et que le travail leur manque; la force devient pour nous un droit, et, puisque notre salut est dans nos mains, c'est pour nous un devoir sacré de l'accomplir avec promptitude et vigueur.

Notre *Marseillaise* antique et toujours jeune a donné le signal; elle a retenti pour nous servir à tous de ralliement; notre vieux drapeau s'est déployé; il ne nous faut plus que des armes; les demander c'est les avoir, et nous prouverons que nous saurons nous en servir. L'expérience des anciens est prête à nous guider, de jeunes courages n'attendent qu'un mot pour obéir à leur voix, et des cœurs plus mûrs et aussi fermes sont convaincus et décidés. Méprisons l'envieuse ironie qui sort de notre éan unanime, et qui doute avec égoïsme de notre persévérance: prouvons lui que l'ardeur n'exclut pas la constance, et que nos résolutions sont des faits.

Que d'égoïstes dissidents se drapent dans leur dédaigneuse nullité; qu'ils appellent prudence leur pusillanimité honteuse; que cette régence au petit pied sonne de nos efforts, se gonfle de sa prétention sottise; que leur morgue s'atise contre nous de la féule du pédant, qui est leur blason: Peu nous importe! Leur néant se montre la corde, notre oubli tranquille les fera rentrer dans leur néant, et leur dédain retombera sur eux.

Réunissons nous au cri de vive la France, armés-nous, et, en vrais patriotes envoyons à notre chambre de députés l'exposé de notre situation et la justification de notre conduite. Nous légaliserons en quelque sorte notre position: vis-à-vis d'autorités trop faibles, nous nous taisons, au lieu d'insulte; notre devise est tout ensemble *Ordre et Énergie*.

Anglais, Italiens, Allemands, sans notre sainte croix, nous n'excluons personne, et nous agissons de concert avec tous. Nos intérêts sont les mêmes: Réunissons nos drapeaux respectifs, sous nos chefs nationaux, marchons en nous soutenant avec ensemble: le lieutenant de Rosas saura bientôt que nous sommes: la leçon qu'il méritait lui sera bientôt donnée. Cette jeune République Orientale, bienveillante et hospitalière, que notre commerce vivifie, et qu'enrichit notre émulation, se souviendra de nous avoir connus au jour du danger; et notre marine, qui nous observe, si elle ne peut nous prêter son puissant appui, sentira du moins remuer dans son cœur, en nous voyant à l'œuvre, une sympathie involontaire et toute Française. D.

Dans le Post-scriptum du Constitutionnel d'hier au soir, d'un article signé par quelques résidents étrangers, nous avons lu avec étonnement que M. l'Amiral Massieu de Clerval avait approuvé leur conduite (pour la prise d'armes) et qu'ils n'en espéraient pas moins d'un vieux marin français.

Nous pensons qu'il faut avant tout et particulièrement dans la position critique où nous nous trouvons, respecter la vérité pour ne point induire les populations en erreur. Sans doute entraînés par un enthousiasme d'ailleurs très louable, les résidents étrangers, qui ne se désignent pas comme français, ont cru voir une approbation là où ils ne croyaient pas qu'il y avait d'opposition — nous ne pouvons au reste interpréter le contenu de ce post-scriptum.

Plus un individu est haut placé et plus on doit être circonspect dans le langage qu'on lui prête avoir tenu, nous sommes donc autorisés à déclarer positivement que M. l'Amiral n'a rien dit qui put autoriser une semblable assertion, nous aurions plus que tout autre dénié pouvoir le confirmer mais la vérité nous impose de rectifier une erreur offensante pour la personne de notre amiral et pour la position qu'il occupe.

Lorsque M. l'Amiral a déclaré à la commission qui lui a porté la représentation des résidents français, que ses instructions s'opposaient à ce qu'il prit autorité sur une prise d'armes. Il a témoigné le regret de ne pouvoir agir conformément au vœu qui lui était exprimé, d'intervenir d'une manière directe en faveur de la population française.

Cette déclaration formelle et en présence de circonstances graves n'a pu être démentie par M. de Clerval dont le caractère franc et loyal ne permet pas d'admettre une semblable contradiction.

Energie de M. Pichon.

Un de nos compatriotes s'est adressé au consul placé du théâtre, et lui ayant fait une question pleine de modération au sujet de notre position actuelle, a été repris à tête baissée avec cette réponse foudroyante: *Retirez-vous, ou je vous fais empoigner.* Notre compatriote eut beaucoup mieux fait sans doute de s'adresser à notre digne amiral, dont la sympathie nous est connue: il aurait entendu le langage d'un Français, et non pas les menaces chevaleresques d'un *gendarme*.

(*Historique.*)

Nous inserons sans commentaires quelques unes des nombreuses correspondances qui nous sont adressées, les faits qu'elles contiennent parlent d'ailleurs assez par eux mêmes.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la pièce suivante. Ils y verront l'abysses où nous ont conduits ceux que la France gorge d'or et d'argent pour nous protéger et défendre nos intérêts.

Montevideo, 30 Mars 1843.

Le soussigné, ministre des affaires étrangères, a reçu l'ordre de communiquer à M. Dale proconsul de S. M. B., la résolution du gouvernement de Buenos-Ayres en date du 20 courant. Cette résolution a pour but d'empêcher l'entrée dans cette capitale de viandes fraîches et salées, de bétail et de volailles de toute espèce, et d'affamer la capitale que le gouvernement est chargé de défendre, en la privant des vivres dont elle a besoin pour la garnison et les personnes employées au service public.

Le droit de la guerre admis par toutes les nations civilisées accorde aux gouvernements ou commandans de places assiégées, le moyen d'obtenir en pareil cas, à cet inconvénient, en diminuant le nombre de bouches inutiles à la défense, en les faisant évacuer la place.

L'exercice de ce droit, qui n'admet aucune restriction, et qui se trouve tant de fois consacré par la pratique, est doublement nécessaire et justifié, quand ceux qui défendent la place ont l'espoir de faire lever le siège, en prolongeant la résistance. Aujourd'hui cette espérance est plus que plausible, on peut même la regarder comme infaillible, non seulement parce que la garnison de la ville est supérieure en

nombre à la force qui assiège, mais encore parce que l'armée nationale aux ordres du général Rivera, manœuvre sur les derrières de l'ennemi et le tient resserré entre ses colonnes et la capitale, il est donc évident pour le gouvernement comme pour tous ceux qui considèrent sans passion la situation actuelle, que son triomphe dépend de la résistance, et qu'en y persévérant, il sauvera la capitale et forcera l'ennemi à une retraite désastreuse.

Dans ce cas, l'adoption de la mesure indiquée, celle de diminuer ce nombre de bouches inutiles, devient non seulement juste, mais tout à fait indispensable, dès le moment que la prohibition du gouvernement de Buenos-Ayres en date du 20, commencera à recevoir son exécution. Le gouvernement a cru de son devoir d'en prévenir par anticipation M. le proconsul de S. M. B., afin que le cas échéant ses nationaux ne fussent pas pris au dépourvu.

Le gouvernement n'ignore pas tout ce qu'a de pénible et de désastreux cette mesure au sein d'une capitale qui compte un huitième de plus d'étrangers que de nationaux; puisque le nombre de bouches inutiles est beaucoup plus grand que celui des défenseurs de la place.

D'ailleurs le gouverneur de Buenos Ayres, en prétendant la réduire par la famine sait très bien que cet acte d'hostilité atteint principalement l'immense majorité des étrangers. Si cette considération n'a pu influencer sur lui, elle ne peut empêcher le gouvernement d'adopter les moyens de neutraliser ses effets.

Le soussigné est bien convaincu que le blocus notifié par le gouverneur de Buenos Ayres est contraire au droit des gens, à la situation politique, mercantile et sociale de ce pays aux intérêts des neutres; il croit qu'ils pourraient s'opposer avec raison et justice à l'exécution d'une mesure si abusive et si contraire au droit qu'autorisent de semblables prohibitions.

Ce n'est point au soussigné à indiquer à M. le Proconsul de S. M. B. les moyens légaux sur lesquels il appuierait la résistance à la prohibition; M. le Proconsul doit bien les connaître. Il ne lui appartient que de déclarer que, si les agents chargés de protéger leurs nationaux tolèrent une semblable mesure, il est évident pour le gouvernement qu'ils les soumettent par le fait à toutes les conséquences qui dérivent de cet acte et qu'il peut dès lors agir conformément au droit.

Le soussigné ne peut terminer cette dépêche, sans prévenir Monsieur le Proconsul qu'à tous les considérans antérieurs, il y en a d'autres relatifs à l'Angleterre, ceux qui émanent de la part qu'elle a manifesté vouloir prendre dans la lutte actuelle. Le gouvernement, la nation en masse, et tous ceux qui observent les événements ne pourront jamais comprendre, qu'après la note du 16 décembre et l'intimation faite le 17 février par l'amiral Purvis au général Brown, sujet anglais, il puisse tolérer ce nouvel acte d'hostilité, dont l'exécution vient d'être confiée au même Brown.

Le soussigné qui, dans des conférences verbales, a manifesté plusieurs fois à M. le Proconsul, toutes les observations auxquelles de tels actes donnent lieu, s'abstient de les réitérer ici: avant de terminer, il demande à M. le Proconsul de vouloir bien mettre cette dépêche sous les yeux de M. l'Amiral Purvis, non seulement pour qu'il puisse peser les inconvénients de cette mesure, au moment de se prononcer sur la prohibition du gouverneur Rosas, mais encore pour la part que devront prendre les navires de la station navale anglaise dans l'exécution de la mesure à laquelle on veut réduire le gouvernement. *Santiago L'uzquez.*

On assure que le *président légal* Manuel Oribe a passé une circulaire aux consuls pour les avertir qu'à l'avenir il traiterait comme des *sauvages unitaires*, les étrangers qui osaient s'armer pour défendre leur vie et leurs intérêts contre une horde de Cannibales. L'exécution a suivi de près la menace.

Si nous devons en croire ce que nous a dit un de nos compatriotes, arrivé aujourd'hui du Cerro, cinq basques français surpris sans défense ont été impitoyablement égorgés la nuit dernière par ces vandales. On pense que notre consul ne peut rester plus longtemps froid spectateur de semblables atrocités. Leur sang qui fume encor crie vengeance !!!

Montevideo, 4 avril 1843.

Français,

La politique de votre gouvernement est si néfaste envers ce pays; c'est-à-dire que l'on sacrifie l'honneur de la France pour une paix avilissante et ruineuse; le consul lui-même, après nous avoir encouragés par de vaines espérances nous abandonne à nos propres forces, et à l'anarchie qu'il n'a cessé de semer parmi nous. Par une intervention de cette nature, nos diplomates à Buenos-Ayres pourraient empêcher la désolation et la ruine des campagnes de cette république dont les étrangers forment la plus grande partie de la population.

Et ces étrangers chaque jour se ruinent par la pénurie du commerce causée par la guerre et le blocus, et de malheureux ouvriers manquant d'ouvrage, leur seule richesse, se voient réduits à aller mendier au consul qui leur accorde généralement 36-vingtains, ou un Patagon par semaine, après les avoir fait attendre chaque jour 3 ou 4 heures à sa porte, assez d'humiliations, assez de spéculations trop visibles pour avoir besoin d'être nommés.

Nous n'avons parlé que de la misère, et nous nous sommes tus sur les crimes que heurte le commerce sur sa route et sur les vengeances qu'il se promet par la main de sa malheureuse, ces faits sont trop connus de tous.

Il reprend de notre volonté de faire finir cette guerre desastreuse en peu de temps, nous n'avons pour cela qu'à nous réunir, à courir aux armes, et nous obtiendrions la paix qui seule peut ramener et l'abondance et le bonheur. M. R.

MOUVEMENT DU PORT

DE MONTEVIDEO.

Arrivées du 5 avril

A'ona 21 janvier—Trois mats danemark "Sara et Johana," 126 t. cap. J. Wistuser, à Thode et C. avec 2 caisses meubles, 1 piano, 1 caisse quincaillerie, 16 fardeaux effets, 136 caisses glaces, 1 id. drogue, 61 balots id. 2177 caisses genièvre, 67 id. cristaux, 1000 paniers genièvre, 300 dancs jaunes id., 30 pipes id. 10 tonneaux charbon, 10 caisses fayence, 2 bocaux effets, 1 caisse phosphate.

Rio Janeiro 23 mars—Bock goelette brésilien "Agulha de Mangaratiba," 99 t. cap. F. Bellham, à J. A. Alloué, avec 300 barriques farine, 200 id. maïs, 8 id. lard, 1 id. poisson, 2 id. sucre, 15 rouleaux tabac, 1 caisse id. à presser, 10 caisses fromage, 12 caisses amande, 23 sacs riz, 6 pipes eau-de-vie.

Buenos Ayres—Goelette de guerre américaine "Enterprise."

Rien d'important n'a eu lieu sur la place depuis nos derniers avis, les affaires sont tout à fait nulles à cause de la situation où se trouve le pays par suite du siège.

PREMIER COURANT Des marchandises en gros sur la place de Montevideo.

Avril 5 de 1843.

IMPORTACION.	IMPORTS	IMPORTACION.	FOR	P. Es.	on-t
Accitunas en barriles... " en botijuelas...	Olivea in barrels... " in bottles...	Olivea en barrils... " en botijelas...	arroba una	1 15	
Almendras sin cascara...	Almonds...	Almendras casadas...	quintal		
Anis en grano...	Anise...	Anis en grano...	"	16	
Ambrosia de trigo...	Starch...	Midon de blé...	"		
" de mandioca...	Tapioca...	" de mandioca...	"		
Aرز de Carolina...	Carolina rice...	Riz de Caroline...	arr ba	2	
" del Brasil...	Brasil do...	" do Brasil...	"	1	6
Asúcar de pilon...	Loaf sugar...	Sucre en pains...	"	3	4
" blanca de Havana...	Havana white...	Blanc Havana...	"	3	2
" terciada...	" brown...	" terre...	"	3	
" blanca de Campos...	" camp's white...	" blanc de Campos...	"	2	4
" terciada...	" brown...	" terre...	"	1	6
" blanca de Santos...	" Santos white...	" blanc de Santos...	"	1	6
" terciada...	" brown...	" terre...	"	1	4
" rubia...	" brown...	" muscato...	"		
Abellanas...	Spanish nuts...	Noisettes...	quintal	10	
Aguard. Esp 313 g...	Spanish brandy...	Eau de vie d'Esp 313...	pipa	6	
Acete de comar en barril...	Olive oil in barrels...	Huile en barrils...	arroba	3	6
" en botijuelas...	" in bottles...	" en botijelas...	una	2	
" de Francia en bot...	French oil in bottles...	" de F en bouteilles...	de na	4	4
" de linaza...	Linseed oil...	" de lin...	galon		
Agua-ras...	Turpentine spirits of...	Theriacal...			
Alquitran...	Tar...	Go deon...	Larril		
Bacala...	Go fish...	Morue...	ta al	10	
Halibut...	Becks...	Briques...	u llar	54	
Bein de Rusia...	Duck Russia...	Taille veau de Russie...		9	
Cafe de la Havana...	Haban coffee...	Cafe de l'Havana...	quintal	14	
" del Brasil...	do Brasil...	" du Brésil...	"	12	
Cacao de Guayaquil...	Cocoa...	Cacao de Guayaquil...	"	15	
Claro...	Clarets...	Claro de g...	arroba	3	
Cera en pasta...	Wax...	Cire en pains...	libra		
Carbon de piedra...	Coals...	Charbon de terre...	tonelada	11	
Cerveza inglesa...	Ale and porter London...	Bière anglaise...	doena	3	
Caña del R. Janeiro...	Rum-Rio...	Rhum du Brésil...	pipa	20	
" de la Havana...	Havana...	" de l'Havana...	"	20	
Cofia de Francia...	French cognac...	Cognac...	galon		1
Cigarras de la Havana...	H. cigars...	Cigarras de l'Havana...	mil ar	14	
Fideos su vidio...	Vermicelli ass...	Vermicelli assortis...	arroba	4	
Farina...	Flour...	Farine...	"		6
Fierra en barras...	Iron in bars...	Fer en barres...	quintal		
Ginebra en frazquetas...	Gin in cases...	Genièvre en caisse...	arroba	2	2
" de Holanda...	Holland...	" Hollande...	"	2	4
Harina de N. América...	Flour...	Farine de N. A...	barrica	9	1
Hilo de acurcho...	Twine...	F. le...	quintal	15	
Jabon de España...	Spanish soap...	Sabon d'Espagne...	"		
" de N. América...	American soap...	" de N. A...	"	6	
Lanzas de N. América...	bonnetics N. A...	bonnetics de N. A...	yarda		
" del Brasil...	do Brasil...	" du Brésil...	"		
Lanas de Rusia...	Caracas Russia...	Roules laines de Russie...	pipa		
" de N. América...	do N. A...	" de N. A...	"		
Miel de caña...	Masses...	Miel de canne...	galon		
" de abej...	Honey...	" d'abeille...	"		
Manteca de Holanda...	Butters...	Beurre d'Holl...	libra		2
Naipes finos...	Playing cards (fine)...	Naipes fins Espagn...	gruesa	11	
" ordinarios...	do ordin...	" ordinaires...	"	10	
Nueces...	Walnuts...	Nois...	arroba	2	4
Papel florido Español...	Paper florido...	Papier florido...	reina	2	2
" medio florido...	do medio florido...	" demi florido...	"		
Estraza mayor...	Brown paper (large)...	" grand gris...	"		
" chico...	(small)...	moys...	"		
Pimenta negra...	Black pepper...	Pimenton noir...	quintal	14	
Pimenton picante...	Red do...	" piment rouge...	arroba	16	
" dulce...	Sweet...	douz...	"		
Papas mosesteles...	Muscadel raisins...	Raisins muscat...	caja	1	6
" de figo...	figs...	" de figues...	arroba	1	6
Parilla del Brasil...	Candlewick Brazil...	" de N. A...	"		
" de N. América...	american...	" de N. A...	"		
Pino de Rusia...	Lumber Russian...	Pin de Russie...	mil pies	30	
" de N. América...	do american...	" de N. A...	"		
Polvera de cazar...	Shotting powder...	Poudre de chasse...	libra	1	
Querosa de Flandes...	Dutch cherros...	F. omoge de Flandre...	doena	11	
Sol de Cadiz...	Salt Cadiz...	Sol de Cadix...	fanega		6
" de Lisboa...	" Lisbon...	" de Lisbonne...	"		6
Sillas de N. América...	Chairs N. A. (bar)...	Chaises de N. A...	doena	17	
" ordinarias...	" ord...	" ordinaires...	"		
Tabaco negro del Brasil...	Tabacco Brazil...	Tabac noir du Brésil...	arroba	4	4
" Virginia...	do virginia...	" Virginie...	quintal		
" de muscat...	cherryg tabacco...	" muscat...	"		4
Te perla...	Tea pearl...	Thé perle...	libra	1	6
" plama...	isp...	" imperial...	"	1	2
" hywa...	hy wa...	" hywa...	"	1	2
Trigo...	Wheat...	Blé...	fanega	6	4
Vino fino añej...	Spain wine (carbon)...	Vin blanc de carbon...	pipa	26	
" de Cete...	" Cete do...	" de Cete...	"	26	
" burdeos en cajones...	Bordeaux in boxes...	" de Bordeaux...	caja	3	
" Malaga...	" sweet Malaga...	" de Malaga...	pipa		
" seco...	" dry do...	" blanc...	"		
" frontignan en bot...	" frontignan in bottles...	" frontignan en bot...	caja	3	
" Lisboa...	" Lisbon wine...	" Lisbon...	pipa		
" Oporto...	" Oporto do...	" Porto...	"		
Vinagre de ymas...	Vinagar...	Vinagre blanc...	"		
Velas de esperma...	Sperm candles...	Chevilles spermac...	libra		3
Yerra paraguaya...	Yerra paraguay...	Herbe paraguaya...	arroba		
" missionera...	missionera...	" missionera...	"		
" Paranaqua...	Paranaqua...	" paranaqua...	"		
Canguazu...	Canguazu...	" Canguazu...	"		

AVIS DIVERS.

On trouvera à l'imprimerie du Patriote réunis dans une seule feuille la Marseillaise, le Chant du Départ, le Veillons au salut de l'Empire et la Parisienne.

AVISO.—Se desea saber del paradero de D. Calixto Antonio Cienfuegos, de Entre-Río, para comunicarle un negocio que le interesa; en la calle del Porton núm. 139 puede verse con D. Nicanor Galignani.

AVIS.—Les personnes qui ont des billards trouveront un superbe tapis neuf, des queues et tout ce qui peut servir pour un billard, à un prix très modéré. S'adresser au bureau du Journal.

Messieurs les capitaines de navires qui désirent acheter une quantité de mûles, peuvent s'adresser à Mr. Michel Oyenard, près le marché; à midi, on est sûr de le trouver chez lui.

AVIS.

Institution de Demoiselles, dirigée par Mlle Fabreguettes, rue Saint-Louis, n° 50.

Cette institution qui va s'ouvrir, reçoit des externes, des demi-pensionnaires et pensionnaires, espagnoles et françaises.

L'enseignement qui sera démontré aux enfants d'une manière simple et agréable, comprendra la langue française, l'arithmétique, la géographie, les devoirs de la religion et en un mot tout ce qui concerne l'éducation d'une demoiselle.

La directrice, pleine de soins pour ces élèves, représentera pour les enfants une mère dévouée de corriger leurs défauts et de dresser leur esprit, et ne négligera rien non plus pour leur instruction.

Le prix de la pension se réglera avec les parents, de manière à être tout à fait à la portée de tous; au taux le plus modéré.

P. S. Les personnes qui désireront prendre des leçons particulières de français, pourront se rendre au domicile, l'institutrice où un cours sera ouvert à cet objet, de midi à deux heures, et le soir de six à neuf.

ENROLEMENT.

Les individus qui voudraient entrer dans le corps de l'artillerie de place peuvent se présenter chez M. Joachim BERNARD, rue St. Louis, no. 51, où à son établissement de las Boyedás; ils recevront une prime de seize patacons et prendront connaissance des avantages qui leur sont offerts.

Se vende esta imprenta, la que esta en estado de desempeñar cualquier trabajo que se encargue. Se dará con equidad, y á plazos cómodos. Ocurrase á su administrador en la misma imprenta, ó en casa de la Señora de Lira, frente al Leon de Oro.

ON VEND

L'imprimerie orientale qui peut exécuter tous les travaux qui lui seront confiés, à un prix raisonnable et aux termes les plus commodes. — S'adresser à l'administrateur à l'imprimerie même où chez Mme de Lira, vis-à-vis la pharmacie du Lion d'Or.

UNE NOURRICE

Jeune, saine et robuste et de lait abondant qui nourrit depuis peu se trouvera rue Saint-Gabriel, en face de la patrie.

Le Rapport de la Commission se vend à l'imprimerie du Patriote.

AMA DE LECHE.

Hay una muy abundante y joven, recién parida; el que guste puede ocurrir á la calle de San Gabriel, en la Condesa de la Patria darán razon.

On trouvera chez M. l'Étourneau, à la Ville de Paris, rue de St-François, des Calendriers français, pour les bureaux.

Les consignataires du trois-mâts le Turenne, prévient les respectifs receveurs des marchandises, de bien vouloir les recevoir dudit navire, afin qu'il puisse continuer son voyage à Buenos-Ayres, les 8 jours que le capitaine a accordé pour les décharger selon les connaissances finiront le 23 courant. Les mêmes ont pris le port, ne venant de passage, qui n'en ont pas réglé le montant de le faire de suite, s'entendant avec le capitaine Larcho ou avec leurs consignataires MM. Zümermann et Trésora rue San-Benito.

Le capitaine du trois-mâts learque français, Ducoedie prie messieurs les passagers qu'il a amené de Valparaiso de vouloir bien passer chez M. Duplessis, consignataire, rue San-Benito 30, pour régler le paiement de leur passage.

A VENDRE OU A LOUER

Le restaurant sis rue San-Carlos en face le pavillon français. On régle la clef sans rétribution. L'acheteur s'entend par le propriétaire actuel. S'adresser au dit établissement.

A LOUER.—Un restaurant muni de tout le mobilier et des ustensiles nécessaires, ayant belle cuisine et très avantageusement situé. S'adresser au bureau du Patriote, rue St. Jean, n. 39.

VENTA DE MUEBLES USADOS.

A las familias pobres!

En la calle que corre de norte a sur, 2ª de la ciudad nueva, frente á la botica del Leon de Oro, al lado de la panaderia de Costa, se venden especie de muebles usados por muy bajo precio; teniendo solo en vista de hacerse de ellos.

VENTE DE MEUBLES.

Favorable aux familles pauvres; on les trouvera à un prix très modéré et de tous genres, dans le 2me rue de la nouvelle ville qui va du nord au sud, vis-à-vis la pharmacie du Lion d'Or, auprès de la boulangerie de Costa.

AVIS INTERESSANT.

Un français, fabricant de matelas, nouvellement arrivé dans cette capitale, a l'honneur d'exposer qu'il arrange les vieux matelas et met comme neuf, leur ayant la possibilité et d'autres, où chez lui, ils peuvent venir, soit chez les nécessaires, à 10 réaux chaque; les instruments pour cette opération sont de nouvelle méthode, qu'ils ne laissent rien à désirer; également des matelas de laine aux 6 réaux, pe anti 2, 3 et 4 arrobes, au prix de 60, 74 et 88 réaux chaque; ces qualités de matelas donnent un tiers de profit, plus que ceux qui se fabriquent dans le pays; S'il y a quelqu'un qui s'adresse à l'agence de servidumbre, dans la maison neuve de Don Juan-Maria Perez, avant d'arriver au marché, on trouvera avec qui traiter.

AVIS INTERESSANT.

Dans le magasin, rue de St. Pedro au du Porton, maison de Do. Benito Blanco, à la seconde porte en montant vers la Buena-Vista sur la droite, on a reçu de France, depuis quelques jours une certaine quantité de marchandises, d'excellente qualité qui se vendront en gros ou au détail au prix le plus modéré, comme aussi une partie de jambons de Bayonne qui se donneront aux mêmes conditions. S'adresser à Mr. LANSAC, au dit magasin.

AU CAFE DE LA MARINE, en face de M. de, du côté du sud. Sous le double rapport de la propreté et de l'excellence du service, cet établissement qui vient de s'ouvrir ne laisse rien à désirer.

AVIS. Rue St.-Joaquin dite des pêcheurs, No. — une porte plus haut que Mme Himonet. On trouvera une grande quantité de pommes de terre de première qualité et nouvellement débarquées, à un prix très modéré.

NOURRICE

On en trouvera une jeune, saine et robuste, accouchée il y a environ cinq mois, chez Mr. Jean GARAT, au Restaurant vis à vis du Lion d'Or.

AMA DE LECHE.

Se encontrará una, joven, sana y robusta, parida desde cinco meses, en la tienda de D. Juan GARAT, en la calle grande del mercado, frente á la botica del Leon de Oro.

Une personne qui a servi pendant longues années dans les premières maisons de cette ville en qualité de maître d'hôtel offre ses services à ceux qui voudront bien l'employer. S'adresser au bureau du journal

La société qui a existé entre MM. Guillaume Lelièvre et André Micoud est dissoute aujourd'hui du premier à l'amiable; la publication aura lieu pendant trois jours.

Le sieur Aurelot, natif de Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise), qui doit habiter le pays depuis plusieurs années, est invité de passer au magasin de M. Monet pour avoir connaissance des informations que lui adresse sa famille. MONET.

Le sieur Lecoste, de Montreuil (Seine), est invité à se procurer passage à bord d'un navire le plus prompt à partir. M. Monet est chargé par sa famille de satisfaire à son passage. MONET.

PORTRAITS A L'ESTOMPE.

Pour les portraits de face 6 patacons. Pour ceux de profil 4 " S'adresser sur les Pescadores, no. 81, maison de M. Gourouilhou, à droite dans la cour.

AVIS AU COMMERCE.

MM. DENIS ET ARMAND ont l'honneur de prévenir le public que la vente qui leur a été faite par M. CRAMPET, de la peluqueria située rue San Joaquin, est dissoute par l'approbation des créanciers, et par conséquent les lettres qui avaient été soucrites par les acheteurs et acceptées par M. Labastie comme caution, seront nulles; devant M. CRAMPET les remettre pour ne pouvoir révoquer la vente de ladite peluqueria.

Navires en Charge.

Para Valparaiso y Guayaquil.—S'abrará inmediatamente en todo el presente mes, el superior Bergantin español Mexcano, clavado y fizado en cobre; admite carga y pasajeros para lo que tiene excelentes comodidades, y ofrece un buen trato. Oírse para tratar á los SS. Zúmerman y Tréserra calle de San Benito.

POUR VALPARAISO.

Le beau trois-mâts barque l'Alfred, de première marche et de première classe, doublé et étouvé en cuivre, mettra à la voile, sous le commandement du capitaine Dubartre, pour ladite destination, du 16 au 20 de ce mois. Il peut recevoir du chargement et quelques passagers, qui trouveront tous les commodités de trahes dans une chambre élegante et spacieuse. Le meilleur traitement leur sera garanti.

S'adresser au consignataire Paul Duplessis, calle San Benito, n° 125.

En charge pour Rio-Janeiro, touchant à St.-Catherine. L'imposant brick Indien de Rouen, reconnu généralement partout où il a éprouvé d'une marche supérieure, commandé par le capitaine Fremont, partira pour ladite destination incessamment il prendra du fret et des passagers qui trouveront sur son navire toutes les commodités confortables que l'on peut désirer en mer, on peut s'adresser pour traiter du fret et passagers, à M. Maigne, courtier maritime, ou à M. le capitaine Louis G. Fremont à son bord et chez M. Esclapart, consignataire.

COURRIERS.

Pour Canelones, San José, Colla, Durazno, Soriano, Mercedes, Sandu, Florida, San Salvador et Salto, sortent les 1, 8, 16, et 24 de chaque mois. Pour Maldonado, Minas, San Carlos, et Rocha le 1 et 16; pour le Cerro-Largo, le 7 et 22.

Le Gérant Jh. REYNARD.

Imprimerie Orientale, dirigée par Jh. REYNARD.